

L'adaptation aux innovations du droit des marchés publics

**Sous la direction de Véronique THIREAU (EA7352 CHROME-UNIMES)
et de Nicolas FONT (EA7352 CHROME-UNIMES)**

Le droit des marchés publics constitue un ensemble normatif contraignant pour les pouvoirs adjudicateurs en matière de passation des contrats d'achat public (travaux, fourniture et service). L'intervention du droit de l'Union européenne est venue renforcer l'état du droit national en soumettant l'ensemble des actes de commande publique à des procédures encore plus strictes en fonction des montants envisagés. Une autre contrainte dont doit s'accommoder le droit des marchés publics est l'existence de multiples innovations dans les domaines de l'ingénierie, de la construction, de la formation des contrats et même du numérique. Nous nous demandons donc comment le droit des marchés publics, soumis de prime abord à des canevas stricts s'adapte-t-il à ces nouvelles innovations.